

L'an deux-mille-vingt-trois, le 26 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 9</b>			
<b>Votants : 11</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, M. Thierry SOYER, Monsieur Aurélien THABUTEAU, Madame Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Monsieur Vincent CERISIER.

Étaient excusés : M. Alexandre CHABAUTY, Mme Caroline DHYEVRE, Monsieur Christophe LEFOULON.

Étaient absents :

Procurations : M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT ; M. Christophe LEFOULON donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements d'incendie avec EAUX DE VIENNE SIVEER**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le syndicat Eaux de Vienne SIVEER propose le renouvellement de la convention de réalisation de l'entretien et le contrôle des équipements incendie en application du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Il est proposé également le contrôle des réserves incendie. La convention aura une durée de 6 ans.

Les frais annuels seront proportionnels au nombre d'hydrants (29,58 € HT par unité) et de réserve incendie (35,70 € HT par unité). On compte 19 hydrants et 3 réserves incendie. Les prix seront révisés par vote à l'assemblée générale du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le syndicat Eaux de Vienne SIVEER pour l'entreprise et le contrôle des équipements incendie et des réserves incendie.

Fait à ANTIGNY, le 31 janvier 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05 49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230126-26012023\_1-DE  
Reçu le 03/02/2023

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)